

## DECISION DU MAIRE N°07/2024

### **OBJET : Création d'aménagements doux route de St Vallier – demande de subvention**

Le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

**VU** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal N°2020-013 en date du 10 juillet 2020, portant attribution de délégations au Maire ;

**CONSIDERANT** la délibération du conseil municipal N°2024-010 en date du 29 février 2024 approuvant l'acquisition des emprises nécessaires aux travaux d'aménagements doux route de St Vallier,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Une demande de subvention est faite au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes dans le cadre de l'aide en faveur de la mobilité durable, selon le plan de financement ci-après :

**ARTICLE 2 :**

<b>Montant total des dépenses (HT)</b>		<b>81 920 €</b>
<i>Travaux</i>		<b>81 920 €</b>
Travaux d'aménagements doux		81 920 €
<b>Ressources (financement extérieur)</b>	<b>60%</b>	<b>49 152 €</b>
Département des Alpes-Maritimes	60%	49 152 €
<b>Reste à charge de la commune HT (autofinancement)</b>	<b>40%</b>	<b>32 768 €</b>
Préfinancement TVA 20 % sur montant total des dépenses		16 384 €
<b>Reste à charge de la commune TTC</b>		<b>49 152 €</b>
Remboursement FCTVA (16,404%) sur montant total des dépenses		13 438 €
<b>Reste à charge de la commune (net)</b>	<b>44%</b>	<b>35 714 €</b>

**ARTICLE 3 :** Les travaux auront lieu dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>  
Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,  
Le 18 mars 2024

Le Maire,



Christian ZEDET

Pour le Maire  
Le 1er Adjoint,  
Franck OLIVIER

Certifié exécutoire compte-tenu de :

- La transmission en préfecture le :
- La publication ou de la notification le :